



## Rétractation bon de commande cuisine

Par **essa1734**, le **16/03/2008** à **18:48**

Bonjour. Après avoir été invité à un stand pour gagner une cuisine (bulletin à remplir) sur une foire, je suis resté plus de 3 heures avec mon ami et mon bébé de quelques mois à me faire avoir par un cuisiniste. J'ai fini par signé un bon de commande (les plans sont approximatifs en plus). Je pensais avoir un délai de rétractation de 7 jours et ce n'est pas le cas. Après être retournée le voire, on m'a dit que rien n'était possible, que c'était sur une foire donc pas de délai. De plus, j'ai fait un chèque de caution de plus de 3000€. Il s'agit de VOGICA. Quel recours j'ai pour annuler cette vente et récupérer mon chèque ? Puis-je faire opposition sur celui-ci ? Aidez-moi SVP